

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DLH 1319-2° Réalisation de logements sociaux 11, rue de Sofia (18e) – Prêts garantis par la Ville de Paris (616.629 euros) demandés par la SIEMP pour 5 logements PLUS.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2007 DLH 091 du Conseil de Paris des 25 et 26 juin 2007, approuvant la participation de la Ville de Paris au financement du programme de construction comportant 5 logements PLUS et un local d'activités 11, rue de Sofia (18e) ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts PLUS à contracter par la SIEMP en vue du financement d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS réaliser 11, rue de Sofia (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 1^{er} décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les dispositions de l'article premier de la délibération 2007 DLH 091.1° du Conseil de Paris des 25 et 26 juin 2007 accordant la garantie de la Ville de Paris au prêt PLUS de 421.286 euros à contracter par la SIEMP pour le financement d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS situé 11, rue de Sofia (18e) sont ainsi modifiées :

- le montant du prêt garanti est porté de 421.286 euros à 541.829 euros ;
- la durée maximale du prêt est portée à 40 ans ;
- le délai de 2 ans octroyé pour la conclusion du contrat de prêt est prorogé jusqu'au 31 décembre 2016.

Article 2 : Les dispositions de l'article 2 de la délibération 2007 DLH 091.1° du Conseil de Paris des 25 et 26 juin 2007 accordant la garantie de la Ville de Paris au prêt PLUS foncier de 44.623 euros à contracter par la SIEMP pour le financement d'un programme de construction comportant 5 logements PLUS situé 11, rue de Sofia (18e) sont ainsi modifiées :

- le montant du prêt garanti est porté de 44.623 euros à 74.800 euros ;
- la durée maximale du prêt est portée à 50 ans ;
- le délai de 2 ans octroyé pour la conclusion du contrat de prêt est prorogé jusqu'au 31 décembre 2016.